



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MOSELLE

Direction Départementale
des Territoires

Metz, le 15 décembre 2016

Service Aménagement
Biodiversité Eau
Police de l'Eau

**Monsieur le Directeur
DELTAMENAGEMENT
9A Rue Saint-Léon IX
57850 DABO**

Affaire suivie par Diane NARDIN
diane.nardin@moselle.gouv.fr
03 87 34 33 22

Objet : Lotissement DELTAMENAGEMENT rue de Verdun à TERVILLE
Accord avant le délai de 2 mois

Réf : DN/RS ASPE-L9
N°Cascade : 57-2016-00353

P.J : Fiche de renseignement descriptive du IOTA

Après instruction de votre dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-8 du code de l'environnement concernant l'opération :

**➤ LOTISSEMENT DELTAMENAGEMENT
Rue de Verdun à TERVILLE (lieu-dit Bitterfeld)**

pour lequel un récépissé vous a été délivré en date du 31 août 2016, j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration.

Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier.**

Le descriptif de l'opération est joint au présent courrier.

Copies de la déclaration, du récépissé et de ce courrier sont adressées dès à présent à la mairie de la commune de TERVILLE où cette opération doit être réalisée pour affichage pendant une durée minimale d'un mois. Ces documents seront mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture de la Moselle durant une période d'au moins six mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Copie transmise à :

- THERA

LA RESPONSABLE DE L'UNITÉ POLICE DE L'EAU

VALÉRIE ANTOINE-POTIER

